Communiqué de presse

Paris, le 13 septembre 2018





La ministre de la Culture,

La corderie à Marseille classée au titre des monuments historiques

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, annonce sa décision de classer les vestiges de la Corderie à Marseille au titre des monuments historiques.

Comme elle s'y était engagée, les 635 m² de vestiges de la carrière ont fait l'objet, le 6 septembre dernier, d'une présentation à la commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Celle-ci s'est prononcée à l'unanimité en faveur du classement des vestiges.

En 2017, à l'occasion de la construction d'un immeuble par le groupe Vinci Immobilier, boulevard de la Corderie à Marseille, une opération de fouille préventive a mis au jour une carrière de calcaire dont l'exploitation remonte au V^e siècle avant J.-C, à la suite de la fondation de Phocée par les Grecs.

Cette découverte importante a fortement mobilisé les habitants épris de la protection de leur patrimoine. La ministre de la Culture, Françoise Nyssen s'était déplacée en octobre 2017 à la rencontre du site, des habitants et des différents acteurs du territoire. Elle avait alors souhaité la mise en place d'une protection forte et adaptée à la particularité du site et à sa grande fragilité.

C'est ainsi que les vestiges archéologiques, dans un périmètre de 635 m², ont été placés sous le régime de l'instance de classement par décision du 2 novembre 2017. Après examen par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) le 29 novembre 2017, ces vestiges ont été inscrits au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 24 janvier 2018.

La conservation du site devra s'accompagner de sa mise en valeur grâce à des aménagements spécifiques permettant sa visibilité et un travail de médiation mené localement en direction de tous les publics, comme l'avait demandé la ministre.

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, la Ministre a souhaité qu'une plaque Monuments historiques soit installée sur le site.